«Le juste châtiment des traîtres».

Par Jean-François SIRINELLI(http://www.liberation.fr/auteur/9059-jean-françois-sirinelli) — 12 janvier 1998 à 22:13

1944. C'est l'épuration. Le «Manifeste des écrivains français» dénonce les «imposteurs» et établit une longue liste noire des collaborateurs dans l'édition. Toutefois, certains demanderont la grâce de Robert Brasillach, qui sera fusillé le 8 février 1945.

«Le Comité national des écrivains fut la seule organisation

représentative et agissante des écrivains français qui, de toutes générations, de toutes écoles et de tous partis, sont venus à lui, résolus à oublier tout ce qui pouvait les diviser, et à s'unir devant le péril mortel qui menaçait leur patrie et la civilisation. C'est grâce à lui que, dans les ténèbres de l'Occupation, nous avons pu libérer nos consciences et proclamer cette liberté de l'esprit sans laquelle toute vérité est bafouée, toute création impossible. Paris est délivré! Les Alliés, parmi lesquels combattent au premier rang les FFI, s'avancent et triomphent, soutenus par l'élan de la nation tout entière.

Demeurons unis dans la victoire et la liberté comme nous le fûmes dans la douleur et l'oppression.

Demeurons unis pour la résurrection de la France et le juste châtiment des imposteurs et des traîtres. Notre voix doit s'élever et notre mission s'affirmer dans

Signataires: G. Duhamel, F. Mauriac, P. Valéry, G. Adam, A. Arnoux, G. Audisio, G. Baissette, P. Bénard, J.-J.Bernard, J. Blanzat, R. Blech, P. Bost, J. Bouissounouse, R.P. Bruckberger, A. Camus, H. Charpentier, J. Debû-Bridel, Mme Desvignes, C. Duval, P. Eluard, A. Frénaud, R. Giron, R. Groos, J. Guéhenno, H. Gosset, Harlot, G. Hugnet, M. Leiris, J. Lescure, P. de Lescure, P. Leyris, R. Maran, G. Marcel, L. Masson, R.P. Medieu, R. Millet, H. Mondor, C. Morgan, G. Oudard, L. Parrot, J. Paulhan, R. Queneau, C. Roy, J.-P. Sartre, L. Scheler, P. Seghers, A. Sikorska, J. Tardieu, E. Thomas, J. Vaudal, Vercors, C. Vildrac, M. Boissais et le groupement de zone Sud qui comprend, entre autres, L. Aragon, J. Benda, J. Cassou, J. Prévost, G. Chevallier, H. Malherbe, A. Malraux, R. Martin du Gard, L. Moussinac, A. Rousseaux, G. Sadoul, A. Viollis.

Texte publié dans «les Lettres françaises», le 9 septembre 1944.

Le 16 septembre 1944, le même journal publia une «liste noire» d'auteurs avec lesquels les membres du Comité national des écrivains (CNE) n'entendaient avoir aucun contact professionnel. Plusieurs dizaines de noms, parmi lesquels Robert Brasillach, Jacques Benoist-Méchin, L.-F. Céline, Pierre Drieu La Rochelle, Jean Giono, Bernard Grasset, Sacha Guitry, Marcel Jouhandeau, Charles Maurras, Henry de Montherlant" Toutefois, quelques mois plus tard, certains des signataires de l'appel au «châtiment» Camus, Mauriac, Paulhan, Valéry demandaient, par lettre, au général de Gaulle la grâce de Robert Brasillach, condamné à mort.

«Les soussignés, se rappelant que le lieutenant Brasillach, père de Robert Brasillach, est mort pour la Patrie le 13 novembre 1914, demandent respectueusement au général de Gaulle, chef du gouvernement, de considérer avec faveur le recours en grâce que lui a adressé Robert Brasillach, condamné à mort le 19 janvier 1945.»

Signataires: P. Valéry, F. Mauriac, G.Duhamel, H. Bordeaux, J. et J. Tharaud, L. Madelin, P. Claudel, E. Henriot, A. Chevrillon, prince de Broglie, duc de La Force, G. Lecomte, amiral Lacaze, duc de Broglie, P. de La Tour du Pin, P.-H. Michel, J. Paulhan, J. Copeau, T. Maulnier, Mgr Bressolles, F. Roz, Dard, M. Bouteron, G.

Buisson, H. Polles, J. Schlumberger, R. Dorgeles, S. Ratel, J. Anouilh, J.-L. Barrault, C. Farrère, J.-J. Bernard, Desvallières, J. Cocteau, J. Effel, M. Favalelli, A. Billy, W. d'Ormesson, M. Achard, A. Camus, A. Obey, G. Cohen, Honegger, Daniel-Rops, Vlaminck, M. Aymé, Colette, A. Barsacq, G. Marcel, A. Derain, L. Lapatie, J. Loisy, C. Dullin.

La responsabilité de l'intellectuel

L'inscription sur les listes établies par le Comité national des écrivains équivaut de facto à une interdiction de publication. Aucun directeur de périodique, aucun éditeur n'aurait osé, dans le contexte de la Libération, éditer les intellectuels incriminés. Comme une grande partie de ces intellectuels appartiennent à la droite ou à l'extrême droite, au discrédit des hommes s'ajoute une délégitimation des idées. Le centre de gravité idéologique du paysage intellectuel français s'en trouve déplacé pour longtemps. Alors que jusque-là les deux versants de ce paysage s'équilibraient globalement, un nouveau rapport de forces se met en place, au moins jusqu'aux grands ébranlements de la seconde partie des années 70. D'autant que cette épuration endogène a une autre conséquence importante: elle pose, directement ou indirectement, la question de la responsabilité de l'intellectuel. Cette question est au coeur du débat autour de la grâce demandée par certains clercs après la condamnation à mort de Robert Brasillach. A cette occasion, en effet, ce n'est pas seulement le problème du pardon qui est en jeu, mais bien celui de l'influence et, à travers elle, de la responsabilité de l'intellectuel. Ce problème est devenu, depuis, une question récurrente. Sur le moment, en tout cas, l'opinion publique a tranché massivement: selon un sondage pratiqué à chaud par l'Ifop, 52% des Français approuvent la condamnation de Brasillach à mort, contre 12% d'avis opposé. J.-F. S.

Jean-François SIRINELLI (http://www.liberation.fr/auteur/9059-jean-francois-sirinelli)

CONTENUS SPONSORISÉS

PUBLICITÉ (ht

(http://self-booking.ligatus.com/?utm_source=ligatusde&utm:medium=placement&utm_content=text&utm_campaign=branding) (http://self-offres